

**PROTOCOLE SANITAIRE COVID en date du 19 mai 2021  
POUR LES ÉVÉNEMENTS PROFESSIONNELS  
se déroulant entre le 19 mai et le 29 juin 2021**

**Congrès et séminaires d'entreprise / Foires et salons**

*Chers clients,*

*Nous mettons tout en œuvre pour vous assurer le succès de votre événement dans le respect des consignes sanitaires.*

Tout est prévu pour permettre à chacun d'assurer les gestes barrières dans notre établissement selon le protocole sanitaire en vigueur à la date de la manifestation. De ce fait, merci de noter que le présent document peut être amené à être rectifié en fonction des modifications qui seraient apportées par les autorités compétentes.

► Ce protocole s'impose à l'ensemble des intervenants : organisateurs, sites, prestataires, exposants et visiteurs.

**Congrès et séminaires d'entreprises = ERP de type L  
Foires et salons = ERP de type T**

Seuls les visiteurs sont pris en compte dans le calcul de la jauge. Les salariés (prestataires, organisateurs, sites, professionnels intervenants...) ne sont pas pris en compte, comme le précise les mesures imposées par les autorités.

**1. Règles applicables du 19 mai au 8 juin (phase 1)\***

Pour les salles et les restaurants, l'accueil est possible entre 6h et 21h.

Seuls les ERP de type L en configuration assise uniquement (congrès et séminaires d'entreprises) peuvent accueillir du public avec **une jauge de 35%** de l'effectif maximal du public admissible fixé par le règlement de sécurité.

**800 visiteurs maximum** peuvent être accueillis simultanément.

**Restaurants d'hôtel** : ouverts à l'intérieur aux clients résidents avec une jauge de 50%.

Ouverts en **terrasse** (espace extérieur à l'air libre) pour toute clientèle (hébergée, séminaire ou extérieure) avec une **jauge de 50%**.

**\* → voir les capacités ERP de l'Impérial Palace (salles et restaurants) dans l'annexe jointe.**

## **2. Règles applicables du 9 juin au 29 juin (phase 2)\***

Pour les salles et les restaurants, l'accueil est possible entre 6h et 23h.

Les modalités d'accueil du public sont les suivantes :

- **Congrès et séminaires d'entreprises (ERP de type L)** en configuration assise uniquement : **jauge de 65%** de l'effectif ERP et 5 000 personnes maximum simultanées par équipement (pass sanitaire obligatoire au-delà de 1000 personnes).
- **Foires et salons (ERP de type T)** : jauge de 50% de l'effectif ERP normalement accueilli. 5 000 visiteurs peuvent être simultanément accueillis au maximum par hall d'exposition.

Le recours au pass sanitaire est obligatoire au-delà de 1 000 visiteurs/congressistes par hall d'exposition ou espace de congrès simultanément. Les foires et salons sont ouverts aux professionnels et au grand public (formats B2B et B2C).

**Restaurants d'hôtel** : ouverts à l'intérieur à toutes les clientèles (résidente et extérieure) dans la limite de la **jauge de 50%**.

Ouverts en **terrasse** (espace extérieur à l'air libre) pour toute clientèle (hébergée, séminaire ou extérieure) avec une **jauge de 100%**.

**\* → voir les capacités ERP de l'Impérial Palace (salles et restaurants) dans l'annexe jointe.**

### **Règles Générales**

#### **► Référent COVID / Protocole relatif au personnel**

Le référent COVID de l'Impérial Palace est : **Madame Anaïs RUFFIER**.

En complément différents salariés ont été désignés « référents sanitaires » dans chaque service, pour s'assurer de la mise en œuvre et du respect du protocole aussi bien par les clients que par les employés.

Concernant le personnel, le port du masque est obligatoire également et tout son parcours de travail est équipé de gel hydro-alcoolique. Toutes les équipes sont formées aux règles et bonnes pratiques du protocole sanitaire ; un affichage a été mis en place à leur attention.

Si l'un des clients / participants à votre événement venait à avoir des symptômes, vous pourrez contacter notre service de sécurité directement depuis votre salle de réunion. Nous pourrions isoler la personne présentant des symptômes dans un salon prévu à cet effet.

#### **► Distanciation Physique**

Des protections en plexiglas sont installées devant les banques d'accueil, caisses...

**Toutes les personnes accueillies auront obligatoirement une place assise.**

Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou groupe de personnes jusqu'à 6 venant ensemble ou ayant réservé ensemble.

**Pour les restaurants, les tables sont au maximum de 6 personnes.**

## Règles d'hygiène :

Chaque professionnel est responsable du respect des règles d'hygiène ainsi que celle de ses participants.

Pour la sécurité de tous, l'établissement assure un service de désinfection renforcé par les équipes de ménage, avec fréquence de passage plus dense, pour les toilettes, poignées de porte, boutons d'ascenseurs...

Les vêtements personnels des participants devront être installés sur les dossiers de leurs chaises pour ne pas être mélangés sur les portemanteaux.

### ► **Port du masque :**

A l'extérieur, sur le perron et à l'arrivée dans l'établissement chaque personne doit être munie d'un masque dont les caractéristiques ont été définies par les autorités sanitaires. Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 11 ans.

En dépannage, en cas de perte ou de détérioration, des masques peuvent être achetés à la réception de l'hôtel (au profit de l'Association des Soignants du CHANGE / Centre Hospitalier Annecy-Genévois).

Lors de tous les déplacements dans le lieu de restauration (pour aller aux toilettes, entrer ou sortir) et à table le masque est obligatoire lors de la commande, avant et après le service des plats.

### ► **Nettoyage des mains : Gel Hydro-alcoolique / Eau & Savon:**

Du gel hydro-alcoolique est en libre service pour l'entrée et la sortie de l'établissement ainsi que dans les lieux publics, aux entrées des restaurants, dans les accès couloirs, dans les salles, et à l'entrée des ascenseurs Hôtel ou Centre de Congrès.

A leur arrivée, les participants sont donc invités à utiliser le gel hydro alcoolique les uns après les autres tout en respectant les distances de sécurité.

Du savon est en libre service dans les sanitaires de l'établissement qui sont également équipés d'une robinetterie sans contact.

Pour le séchage des mains, un distributeur à papier et/ou séchage à air sont disponibles.

## Incitation du recours à l'application « Tous-anti-covid »

Les organisateurs de congrès, foires et salons doivent inviter les visiteurs à télécharger et activer l'application « Tous AntiCovid » lors de l'entrée dans le hall d'exposition ou l'établissement.

## Équipement des salles

Nous installerons nos salons avec les mêmes équipements qu'habituellement et ils seront changés et/ ou nettoyés après le départ des participants ; toutefois les participants peuvent apporter leur propre matériel si ils le souhaitent ; dans ce cas, ils devront alors le conserver dans leur sac.

Le matériel ne pourra pas être partagé. Le matériel technique mis en place dans les salles (selon contrat de réservation) sera désinfecté avant et après l'évènement.

## Affichage

Afin de rappeler les consignes sanitaires l'affichage des règles et gestes barrière est disponible dans l'ensemble de notre établissement, de même que l'effectif autorisé dans les restaurants et dans le centre de congrès, ceci en fonction des modalités qui seront en vigueur aux dates de l'évènement.

## Gestion des flux

**L'organisateur de l'évènement Foires/Salons sera responsable du comptage de ses participants afin de respecter le protocole sanitaire.**

Lorsque cela est possible, un sens de circulation sera mis en place avec une entrée distincte de la sortie. Ce sens de circulation peut faire l'objet d'un plan de circulation élaboré par l'organisateur de la foire ou du salon.

Pour les salons avec stands, l'installation des stands & la configuration des allées doivent toujours permettre de respecter les mesures de distanciation physique et les gestes barrières.

La circulation par les escaliers sera privilégiée, les ascenseurs ne pouvant accueillir simultanément que 2 personnes maximum, ou l'ensemble des personnes de la même famille ou venant ensemble ou ayant réservé ensemble.

## Les moyens de paiement

Tout mode de paiement sans contact (prépaiement, virement, cartes bancaires...) est privilégié. Le paiement devra obligatoirement se faire à la table des consommateurs afin d'éviter leurs déplacements et de limiter les allées et venues en terrasse.

## Conditions de ventilation et de nettoyage des locaux

Les différents lieux sont nettoyés selon les protocoles en vigueur dans notre profession et sont aérés régulièrement. En complément, l'organisateur est également invité à ouvrir les fenêtres des différents salons pour ventiler les pièces.

Concernant les ventilations, l'établissement répond aux normes en vigueur et dispose de 3 circuits :

- un circuit d'air neuf pris à l'extérieur
- un circuit extraction avec l'air du salon expulsé à l'extérieur du bâtiment
- un circuit traitement d'air qui passe dans la climatisation. Et les filtres de climatisation sont régulièrement entretenus et nettoyés.

### Cahier de rappel

Les restaurants auront en place un cahier de rappel papier et/ou numérique. La version numérique du cahier de rappel sera présentée sous le format d'un QR à flasher (à l'entrée, sur les tables, ou dans des lieux jugés accessibles et pertinents). Le client devra flasher le QR code via l'application « Tous AntiCovid » (TAC-Signal).

Pour l'Impérial Palace, la version papier sera déposée sur les tables, les clients indiqueront leurs coordonnées, la date et leur heure d'arrivée. Les établissements mettront ces renseignements à la disposition de l'Agence Régionale de Santé ou de l'assurance maladie en cas de déclenchement d'un « contact-tracing ». Dans tous les cas, ces données seront détruites après un délai de 30 jours.

*Merci de noter que dans le cas où vous agiriez, directement ou indirectement, de votre propre initiative ou de celle de vos clients et/ou visiteurs, dans le cadre de votre événement, en violation des règles mises en œuvre au titre du protocole sanitaire par l'Impérial Palace, ce dernier sera déchargé de toute responsabilité et à ce titre, il ne pourra pas être tenu pour responsable des conséquences de toute nature, notamment dommageables, résultant du non-respect des mesures mises en œuvre par l'établissement.*

*En signant ce protocole sanitaire vous certifiez en avoir pris connaissance et vous vous engagez à le faire respecter par vos participants ou vos hôtes.*

Fait à ....., le 2021

Nom de la Société et du Responsable

Signature